



GROUPEMENT ELECTRIQUE FORCE TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES



TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
AMÉNAGEMENTS URBAINS ET RURAUX - TERRASSEMENTS
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION
RÉSEAUX GAZ - ADDUCTION D'EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
LOCATION DE TRANCHEUSE ET MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS



A l'attention des membres du Comité social et économique

CHATILLON-SUR-THOUET, le 4 février 2026

Objet : Note d'information sur le résultat du calcul de l'index égalité Femmes/Hommes 2025.

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L1142-8 et D1142-5 du code du travail, nous avons procédé au calcul de l'index de l'égalité Femmes-Hommes au sein de notre société GROUPEMENT ELECTRIQUE FORCE TRAVAUX PUBLICS, sur la période de référence 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Par la présente, nous vous transmettons en annexe les résultats détaillés de ce calcul.

Pour information, les résultats obtenus par indicateur sont les suivants :

❖ Pour l'indicateur « **écart de rémunération femmes-hommes** »

- Point maximal de l'indicateur : 40 points
- Nombre de points obtenus par l'entreprise → **Indicateur incalculable**
 - Explications : Cet indicateur est incalculable car les effectifs pouvant être retenus (tranche par catégorie comptant au moins 3 femmes et 3 hommes) représentent moins de 40% de l'effectif total.

❖ Pour l'indicateur « **écart de répartition des augmentations individuelles** »

- Point maximal de l'indicateur : 35 points
- Nombre de points obtenus par l'entreprise → **Indicateur incalculable**
 - Explications : Cet indicateur est incalculable car l'effectif comporte moins de 5 femmes.

❖ Pour l'indicateur « **nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité** »

- Point maximal de l'indicateur : 15 points
- Nombre de points obtenus par l'entreprise → **Indicateur incalculable**
 - Explications : Il n'y a pas eu de retour de congé maternité en 2025.

Siège social : B.P. 46 - 79202 PARTHENAY Cedex

Agence de CHATILLON SUR THOUET (79) et Services Administratifs : 51, Avenue de la Morinière - 79200 CHATILLON SUR THOUET - Tél : 05 49 94 08 68 - Fax : 05 49 64 39 63

Mail : geftp79@geftp.com - Site Internet : www.geftp.com

Agence d'AYRON (86) : Zone Artisanale Les Cartes - 86190 AYRON - Tél : 05 49 60 80 11 - Fax : 05 49 50 05 56 - Mail : geftp86@geftp.com
R.C.S NIORT 90 353 153 810 SIRET 353 153 810 00026 N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 88 353 153 810 00026 APE 4222 Z C.M.O. 15519 39103 00020359501 75



GROUPEMENT ELECTRIQUE FORCE TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES



TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
AMÉNAGEMENTS URBAINS ET RURAUX - TERRASSEMENTS
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION
RÉSEAUX GAZ - ADDUCTION D'EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
LOCATION DE TRANCHEUSE ET MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS



❖ Pour l'indicateur « **parité parmi les 10 plus hautes rémunérations** »

- Point maximal de l'indicateur : 10 points
- Nombre de points obtenus par l'entreprise → **0 point**
 - Explications : Les salariés ayant les 10 plus hautes rémunérations sont exclusivement des hommes.

Total = Index incalculable

Dans la mesure où l'index n'est pas calculable, nous n'avons pas l'obligation de publier l'index sur notre site internet.

Toutefois, les indicateurs calculables doivent être publiés. Ainsi, l'indicateur « **parité parmi les 10 plus hautes rémunérations** » devra être publié sur le site internet de l'entreprise.

Vous pourrez consulter ce résultat à l'adresse suivante : <http://www.geftp.com/>.

Les résultats ont également été transmis à l'administration, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les salariés sont informés par voie d'affichage

Ces indicateurs seront commentés lors de la prochaine réunion du CSE.

Pour la société GROUPEMENT ELECTRIQUE FORCE TRAVAUX PUBLICS
M. Ludovic TOULAT
Président Directeur Général